

Atelier « Attractivité et action internationale »

Compte rendu des réunions du 7 novembre 2011 et du 3 janvier 2012

Il a été proposé, dans le cadre de cet atelier, d'aborder les sujets suivants :

- La visibilité internationale de l'UPMC
- L'attractivité pour les étudiants, les doctorants et les enseignants-chercheurs
- La mobilité
- L'anglais et les langues
- La politique internationale
- La participation à l'Europe de la recherche

Réunion du 7 novembre 2011

La mobilité

Précisions

- CEF : « centres pour les études en France » installés par le MAE dans 31 pays pour faciliter les démarches administratives des étudiants étrangers qui souhaitent venir étudier en France. Un logiciel « Pastel » de ces candidatures est mis en place dans les départements de formation.
- Bien qu'elle se soit accrue ces dernières années, elle concerne encore un faible nombre d'étudiants : 300 étudiants effectuant des séjours d'études d'au moins un semestre sont concernés. Cette mobilité encadrée s'accompagne d'un nombre équivalent d'étudiants étrangers accueillis.

Faiblesses de l'action en faveur de la mobilité en général

- Le soutien au montage de programmes internationaux de licence et de master entraîne une bonne dynamique. Mais ce soutien est limité aux deux premières années ; or ces programmes exigent un financement récurrent. Il faudrait envisager une pérennisation des soutiens
- Pas de lien suscité / établi entre les étudiants revenant d'une mobilité à l'étranger et les étudiants partant.

La mobilité sortante

Analyse des causes de la faiblesse du nombre d'étudiants en mobilité sortante

- Beaucoup d'informations sont disponibles mais ces informations ne sont pas localisées ni relayées dans les départements de formation.
- Absence d'un service de traduction des relevés de notes : un obstacle à la mobilité sortante
- A quel moment convient-il d'encourager les étudiants à partir faire un séjour d'études / un stage à l'étranger (dans le cadre du LMD) : en fonction des disciplines ? La pertinence d'un séjour d'études en L2 dans certaines disciplines n'est pas toujours vue.
- Préparer les séjours des étudiants à l'étranger pour mieux accorder l'offre des universités partenaires et les demandes des étudiants.
- La mobilité sortante pour des séjours courts (inférieurs au semestre) souffre d'un manque de sources de financements.

Stages à l'étranger

- La nécessité d'une convention n'est pas toujours comprise par les établissements ou entreprises d'accueil à l'étranger. Il y a un besoin de traduction complète des textes des conventions.

Mobilité des docteurs (post-docs)

- Les laboratoires ont une connaissance inégale des universités ou centres de recherche étrangers susceptibles d'accueillir leurs docteurs pour des post-docs. Par ailleurs, il importe de rendre attractifs des séjours post-docs dans de très bons labos étrangers pour nos docteurs.

La mobilité entrante et l'accueil des étudiants, doctorants et chercheurs étrangers

- Seuls les étudiants, doctorants et enseignants-chercheurs étrangers venant à l'UPMC dans le cadre de programmes d'échange bénéficient d'un encadrement.
- Accueil des étudiants étrangers : toutes les démarches d'inscription sont en français ; le site de la scolarité devrait être directement accessible en anglais de même que les pages d'inscription (il faut peut-être distinguer le site avec l'affichage de l'offre de formation et l'outil scolarité des pages de candidature et inscription).
- Accueil de stagiaires étrangers : la nécessité d'une convention n'est pas toujours comprise par l'établissement d'origine.

Problèmes posés par les cotutelles

- Composition des jurys de thèse ? l'arrêté du 6 janvier 2005 est tel qu'il permet de déroger à la réglementation française. Besoin de financement permettant quelques voyages à l'étranger pour les encadrants de cotutelles + visioconférence.

Accueil des post-docs

- Difficile articulation avec le service des RH : une meilleure information sur les procédures et sur les contraintes est nécessaire.
- L'embauche de post-docs étrangers par le CNRS se déroule sans que l'UPMC soit impliquée : ceux-ci ne sont donc pas accueillis et appuyés par l'UPMC.

L'anglais et les langues (première approche de la question)

- L'UPMC a-t-elle une politique des langues / une politique linguistique qui aille au-delà du département des langues : quelles sont ses priorités, quels sont ses moyens ? quelle information diffuser en anglais, dans d'autres langues ? quelle communication mener en anglais ?
- L'articulation entre l'enseignement des langues et les besoins et possibilités des départements de formation pourrait être améliorée.

Développer la pratique de l'anglais et des langues

- Les compétences d'E-C étrangers invités dans le cadre de programmes ne sont pas utilisées.
- De même les compétences linguistiques des étudiants étrangers pourraient être mises à profit (tuteurs linguistiques avec financement).

Informations à recueillir

- Faire un bilan de l'offre de formation en anglais et en langues étrangères.

Réunion du 3 janvier 2012

La seconde réunion a abordé les sujets suivants :

- La politique internationale
- La participation de l'UPMC à l'Europe
- L'anglais et les langues (en complément de l'échange de la 1^{ère} réunion).

Les deux premiers sujets ont souvent été traités ensemble.

Enfin, cette réunion a mis en avant les domaines où l'action conduite a marqué un progrès et ceux où subsistent d'importantes faiblesses.

Politique internationale et participation de l'UPMC à l'Europe

Points relatifs aux actions et indicateurs donnés dans les fiches de bilan

- Le dispositif mis en place à l'UPMC pour l'invitation d'enseignants – chercheurs étrangers est une action à faire figurer dans les fiches de bilan.
- Le nombre d'étudiants en mobilité pour études à l'étranger n'est donné que pour ceux dont la mobilité s'inscrit dans un partenariat formalisé ou qui sont actés par l'administration : n'y a-t-il pas moyen d'enregistrer l'ensemble des mobilités sortantes ?
- L'indicateur mobilité sortante ne tient compte que des mobilités pour séjours d'étude. Il faudrait indiquer le nombre d'étudiants en stage à l'étranger.
- Il conviendrait de distinguer dans la fiche bilan n°35 les nombres des différents types de partenariats (LEA, LIA etc.).

La mise en œuvre des accords de partenariats internationaux exige **une coordination des laboratoires et/ou départements avec les services administratifs, financiers, d'accueil et de communication** ; elle exigerait aussi une implication cohérente de moyens financiers et humains.

Un exemple : la difficulté à promouvoir dans les départements de formation des formations financées par la CCI / KIC (*Knowledge and innovation community*) « Climate » de l'Institut européen de technologie (IET). [La question se pose d'autant plus sans doute que le profil de responsable de projet (recherche ou formation), intégrant les dimensions scientifiques et administrative ou managériale est peu développé].

Les relations internationales découlent d'abord des intérêts des laboratoires ou des départements et des liens souvent personnels noués par les enseignants chercheurs, mais ceux-ci ont besoin de **l'appui de l'université** : par delà l'information en ligne sur les partenariats existants (<http://move.upmc.fr/moveonline/cooperations/search.php>), il pourrait être utile que l'information relative aux contacts pris par les collègues avec les partenaires étrangers soit centralisée de manière à servir à tous.

Il n'y a pas d'**articulation entre les politiques internationales nouées par les différentes tutelles d'un laboratoire** : il faut œuvrer pour établir des convergences entre les dispositifs mis en œuvre par ces différentes tutelles, pour développer des relations structurantes au niveau de l'établissement.

De par sa mission de formation, une université comme l'UPMC attire des étudiants étrangers de tous les pays et pas seulement des « grandes puissances scientifiques » qui sont les partenaires privilégiés des organismes comme le CNRS (mais non l'IRD) : en cela, des complémentarités pourraient être trouvées entre les priorités et actions internationales.

Sur le plan de la formation, l'action internationale doit intégrer le fait que les frais d'inscription sont relativement faibles et qu'il n'y a pas de frais de scolarité dans les universités françaises. Cela a ainsi conduit à établir les coûts complets des formations dans le cadre des programmes de formations développés sur projet européen (KIC de l'IET par ex.).

De même, la diversité des déclinaisons du « LMD » dans les pays européens ne facilitent pas toujours la bonne articulation de programmes de formation en partenariat international.

Les programmes internationaux de Licence, Master et Doctorat (PIL, PIM, PID) relèvent d'une politique structurante et pertinente appréciée.

Le **montage de projets européens** de recherche et de formation requiert beaucoup de temps. Si les bureaux Europe de la DGRTT et d'ingénierie de projets de la DRI apportent un appui à l'enseignant chercheur qui s'y implique, celui-ci ne voit cependant pas son travail reconnu si ce n'est dans la mesure où son projet est sélectionné.

Enfin, une politique internationale de l'UPMC devrait passer par une **communication appropriée** : site web en anglais, communications / publicités dans les revues scientifiques internationales, carte de vœux institutionnelle internationale, etc.

L'anglais et les langues

Les **exigences linguistiques** attendues des étudiants ne sont pas suffisamment explicitées.

Ainsi, il conviendrait d'exiger que les doctorants aient une pratique de l'anglais satisfaisant les exigences de la publication d'un article en anglais. Pour ceux qui n'auraient pas d'article en anglais en cours de publication, on pourrait par exemple exiger qu'ils produisent non un simple et court résumé d'une ou deux pages, mais un abstract substantiel de plusieurs dizaines de pages en anglais.

De même, si le niveau de connaissance de l'anglais s'est globalement sensiblement amélioré chez les bacheliers ces dernières années, on constate qu'ils manient un anglais qui n'est pas toujours le plus adapté à la communication scientifique.

Le respect des pré-requis linguistiques des étudiants des programmes Erasmus Mundus est problématique : des entretiens téléphoniques ou en visioconférences préalables seuls assureraient une bonne sélection.

Les enseignants chercheurs ne sont pas encouragés à publier de bons ouvrages pédagogiques dans leur discipline en anglais alors que cela contribuerait à l'attractivité de l'UPMC.

L'**offre de cours en anglais** n'est peut-être pas assez développée, mais celle-ci doit être conçue pour développer l'attractivité de l'UPMC. Les compétences des enseignants chercheurs anglophones doivent être mises à profit.

Les PIM se heurtent parfois au fait que le 1^{er} semestre de master étant commun, l'enseignement n'est pas en anglais.

La question des langues et d'une **politique linguistique** (entendue dans un sens large, incluant aussi bien le français que l'anglais et les autres langues) devrait être abordée comme une composante du projet de l'UPMC ; il faudrait la prendre en compte en tant que telle dans un des ateliers qui se tiendront pour réfléchir au projet.

Points forts, ou points sur lesquels l'action conduite a marqué un progrès

- Implication de l'UPMC dans la LERU, l'EUA, UNICA ;
- Le fait que la mobilité internationale devienne une priorité de l'UPMC ;
- Le développement d'associations d'étudiants internationaux ;

- L'appui apporté par le service des RI (notamment pour les professeurs invités) : un service identifié, mieux structuré, plus disponible ;
- L'aide apportée par la cellule Europe pour monter des projets (ERC notamment) ;
- Possibilité de monter des cursus avec des partenaires étrangers et dispositifs PIL, PIM et PID ;
- Des cours de français langue étrangère (FLE) selon le cadre européen pour les étudiants étrangers ;
- Amélioration du service d'aide aux étudiants étrangers.

Points faibles

- Les modalités d'inscription en ligne pour les étudiants étrangers ;
- La difficulté administrative pour l'inscription des doctorants en cotutelle ;
- L'accueil, les conditions matérielles pour l'accueil des étrangers ;
- Le peu d'éléments permettant d'établir un état des lieux approfondi de la question des langues ;
- L'absence de lien entre contenus et langues, entre enseignants /enseignements de contenus et enseignants / enseignements de langues ;
- La communication : pas de dialogue entre le service de la communication et les services qui sont à la source de l'information ;
- Des accords Erasmus qui ne vivent pas (hors les pays anglophones) ;
- L'articulation entre les services concernés par la mise en œuvre des cotutelles ;
- La grande difficulté à mobiliser des personnels et services les mois d'été avant le 15 septembre ;
- Une bonne identification en générale de l'université mais une appellation instable (UPMC / Paris 6 / Sorbonne...) contreproductive pour la visibilité de l'établissement.